

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Date de préparation initiale :** 08.22.2023 Page 1 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

# **Action High pH Booster**

# **SECTION 1: Identification**

### Identificateur du produit

Nom du produit : Action High pH Booster

Code produit: AT-150

# Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : pH Booster

**Utilisations déconseillées : SO** 

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non

déterminé ou non disponible

#### Détails du fabricant ou fournisseur

# Fabricant :

États-Unis

JBS Industries 2726 Henkle Drive Lebanon, Ohio 45036 513-228-2800 SBAETEN@JBSINDUSTRIES.COM

# Ligne d'urgence :

## Amérique du Nord

CHEMTREC

800-424-9300 (24 heures)

## SECTION 2 : Identification de danger

#### Classification SGH:

Corrosion de la peau, catégorie 1A Lésions oculaires graves, catégorie 1 Cancérogénicité, catégorie 2 Toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition répétée, catégorie 2

# Éléments d'étiquetage

## Pictogrammes de danger :





Mentions d'avertissement : Danger

#### Mentions de danger :

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale: 08.22.2023

Date de révision :

08.22.2023

# **Action High pH Booster**

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H373 Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne provoque le danger)

# Déclarations de mise en garde :

P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

P264 Laver soigneusement la zone contaminée après la manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du

P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau [ou douche]

P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour lui permettre de respirer.

P310 Immediately call a POISON CENTER/doctor if difficulty in breathing occurs.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau.

Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer

P308+P313 En cas d'exposition ou de doute : Obtenir des soins médicaux

P405 Stocker dans un endroit fermé à clé

P501 Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables.

# Dangers non classés par ailleurs :

Aucun(e)

#### Réactivité avec l'eau

Au contact de l'eau, dégage des gaz nocifs en cas d'inhalation.

## **SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients**

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 1310-58-3	Hydroxyde de potassium	1-50
Numéro CAS : 5064-31-3	Trisodium nitrilotriacetate	1-50

**Informations supplémentaires :** Aucun(e)

#### **SECTION 4: Mesures de premiers soins**

## Description des mesures de premier secours

#### Notes générales :

Do not breath mist

## Après inhalation :

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer

Page 2 sur 13

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Date de préparation initiale :** 08.22.2023 Page 3 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

## Action High pH Booster

de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Gardez la personne au repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

# Après un contact avec la peau :

Le traitement est urgent. Obtenir un traitement médical d'urgence. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

# Après un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tiède qui s'écoule doucement pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Obtenir immédiatement des soins médicaux, de préférence d'un ophtalmologiste.

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Protégez l'œil non exposé. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

#### Après ingestion:

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire de la part du médecin ou du centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissement spontané, placer la victime sur le côté gauche avec la tête vers le bas pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Se procurer immédiatement des soins médicaux.

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

# Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés Symptômes et effets aigus :

L'exposition cutanée peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures, une inflammation et des lésions tissulaires. L'exposition oculaire peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures, des larmoiements, des lésions cornéennes et une perte de vision. L'exposition par inhalation peut entraîner une toux, un mal de gorge, une sensation de brûlure et un essoufflement. L'exposition par ingestion peut entraîner des brûlures de la bouche et de la gorge, des douleurs abdominales, une sensation de brûlure dans la gorge et la poitrine, des nausées, des vomissements, un choc ou un collapsus.

Le contact oculaire peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures, des larmoiements, des lésions cornéennes et une perte de vision.

# Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Susceptible de provoquer le cancer. Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Peut endommager les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. Les effets dépendent de

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 08.22.2023 Page 4 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

# **Action High pH Booster**

l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

## Traitement spécifique :

En cas de contact avec les yeux, consulter rapidement un médecin tout en poursuivant le rinçage.

En cas de contact avec la peau, consultez rapidement un médecin tout en poursuivant le rinçage.

En cas d'ingestion, consultez rapidement un médecin.

#### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

# **SECTION 5 : Mesures de luttes contre l'incendie**

# Agent d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

# Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau.

# Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques.

# Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

## Précautions particulières :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoguer une pollution.

# **SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels**

# Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir la Section 8). Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher sur le produit déversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Ne pas projeter sur la peau, dans les yeux ni sur les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières et aérosols. Ne pas marcher sur le produit renversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

#### Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Date de préparation initiale :** 08.22.2023 Page 5 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

### **Action High pH Booster**

Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un conteneur approprié en vue de l'élimination. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir la Section 13).

Ne touchez pas les récipients endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Évitez de respirer la poussière, le brouillard, les fumées, les vapeurs ou les aérosols. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un récipient approprié pour une élimination future. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

# Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

## **SECTION 7 : Manutention et entreposage**

# Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Empêche le contact avec la peau. N'entrez pas dans les yeux. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. N'ajoutez pas d'eau au produit corrosif. S'il est nécessaire de mélanger un produit corrosif avec de l'eau, ajoutez lentement le corrosif à de l'eau froide, en petites quantités, et remuez fréquemment. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver uniquement dans son emballage d'origine. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Evitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. N'entrez pas dans les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

# Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil et loin des voies de sortie. Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante. Inspectez régulièrement les conteneurs et la zone de stockage pour détecter tout signe de fuite et de dommage. Conserver les conteneurs à une hauteur convenable pour la manipulation, si possible sous le niveau des yeux. Les étagères hautes augmentent le risque de chute de conteneurs, de blessures et d'exposition. Assurez-vous que l'équipement approprié de lutte contre l'incendie et de nettoyage des déversements est facilement disponible. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Conserver séparément. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur,

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Date de préparation initiale :** 08.22.2023 Page 6 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

# **Action High pH Booster**

des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

# SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

# Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identifica tion	Concentration autorisée
Alberta	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m³
British Columbia	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m³
Manitoba	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m³
Ontario	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m³
Quebec	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m³
Saskatchewan	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m³
New Brunswick	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m³

# Valeurs limites biologiques:

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

# Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit. Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, de brouillards et de poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales en vigueur (ou équivalentes).

# Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage :

Utiliser lunettes de protection ou lunettes de sécurité à écrans latéraux. Envisager d'utiliser un écran facial pour la protection contre les éclaboussures. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé par les normes nationales en vigueur (ou équivalent).

Lunettes de sécurité ou lunettes étanches. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé selon des normes nationales reconnues (ou équivalentes).

# Protection corporelle et cutanée :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes appropriées. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de protection des matières de gants peut être différent selon les fabricants de gants. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. Une protection complète du corps doit être portée. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Date de préparation initiale :** 08.22.2023 Page 7 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

### Action High pH Booster

individuelle sont approuvés par les normes nationales en vigueur (ou équivalentes). Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

# **Protection respiratoire:**

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté. Utilisez un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive s'il existe un risque de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où les respirateurs à adduction d'air filtré peuvent ne pas fournir une protection adéquate.

# Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

# SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

# Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide
Odeur:	Std.
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH:	14
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	Non déterminé ou non disponible
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Date de préparation initiale :** 08.22.2023 Page 8 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

# **Action High pH Booster**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

## **SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

#### Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

## Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

# Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

#### **Conditions à éviter:**

Évitez la génération d'aérosols et de brouillards, de chaleur extrême, de flammes nues, de surfaces chaudes, d'étincelles, de sources d'inflammation et de matériaux incompatibles.

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

## Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

## Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Hydroxyde de potassium	orale	DL50 Rat : 333 mg/kg
Trisodium nitrilotriacetate	orale	LD50 Rat: 1100 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : >2000 mg/kg
	inhalation	LC50 Rat: >5 mg/L (4 hr - Aerosol)

# Corrosion/irritation de la peau

# **Évaluation:**

Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

# Données sur le produit :

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Date de préparation initiale :** 08.22.2023 Page 9 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

# **Action High pH Booster**

Aucune donnée disponible.

## Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hydroxyde de potassium	Provoque de graves brûlures cutanées.

# Dommages/irritations oculaires sévères

# **Évaluation:**

Provoque de graves lésions oculaires.

# Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Trisodium nitrilotriacetate	Provoque de graves irritations oculaires.
Hydroxyde de potassium	Provoque de graves lésions oculaires.

## Sensibilisation respiratoire ou de la peau

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

# Cancérogénicité

# **Évaluation:**

Susceptible de provoquer le cancer.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Trisodium nitrilotriacetate		Susceptible de provoquer le cancer.

#### **Centre international de recherche sur le cancer (IARC)**

Nom	Classification
Hydroxyde de potassium	Sans objet
Trisodium nitrilotriacetate	Groupe 2B

# Programme national de toxicologie (PNT):

Nom	Classification
Hydroxyde de potassium	Sans objet
Trisodium nitrilotriacetate	Sans objet

#### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation**: Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

## **Toxicité reproductrice**

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 08.22.2023 Page 10 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

# **Action High pH Booster**

# Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

# Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# **Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

# Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

#### **Évaluation:**

Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

# **Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

# Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# **Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

# Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

# Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

#### **Autres informations:**

Aucune donnée disponible.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

## Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Résultat	
Hydroxyde de potassium	Fish LC50 Gambusia affinis: 80 mg/L (96 hr)	
	Aquatic Invertebrates EC50 Various: 30 to < or = 1000 mg/L (48 hr)	
Trisodium nitrilotriacetate	Fish LC50 Pimephales promelas: 114 mg/L (96 hr)	
	Plantes aquatiques CE50 Desmodesmus subspicatus : >100 mg/L (72 heures [vitesse de croissance])	
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 560 mg/L (96 hr [mortality])	

## Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation**: Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Date de préparation initiale :** 08.22.2023 Page 11 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

# **Action High pH Booster**

Nom	Résultat
Trisodium nitrilotriacetate	Aquatic Invertebrates LC50 Pagurus longicarpus: 1875 mg/L (7 d)

## Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
, , ,	Persistance et dégradabilité les études ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
	Substance is readily biodegradable. >95% degradation in water, measured by DOC removal, after 28 days.

#### **Potentiel bioaccumulatif**

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
	L'hydroxyde de potassium est une substance fortement alcaline qui se dissocie complètement dans l'eau en K+ et OH Compte tenu de sa solubilité élevée dans l'eau, l'hydroxyde de potassium ne devrait pas se bioconcentrer dans les organismes.
Trisodium nitrilotriacetate	Bioaccumulation is not expected. BCF (aquatic species): 3 L/kg ww

# Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
	Hydroxyde de potassium est très soluble dans l'eau et se dissocie complètement en K+ et OH En cas d'émission dans les eaux de surface, la sorption sur les particules et les sédiments sera négligeable.
I	The substance has a low potential for adsorption to soil and sediment. log Kp (sediment-water): 1.6 L/kg

# Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur le produit :

**Évaluation PBT :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT. **Évaluation vPvB :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

## **Données sur la substance :**

#### **Évaluation PBT:**

Trisodium nitrilotriacetate	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).	
Hydroxyde de potassium	L'évaluation PBT (persistant, bioaccumulable, toxique) ne s'applique pas aux substances inorganiques.	
Évaluation vPvB :		
Trisodium nitrilotriacetate	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).	
Hydroxyde de potassium	L'évaluation vPvB (très persistant, très bioaccumulable) ne s'applique pas aux substances inorganiques.	

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Date de préparation initiale :** 08.22.2023 Page 12 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

# **Action High pH Booster**

# **SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

#### Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables. Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables.

# **Emballages contaminés:**

Non déterminé ou non disponible

# SECTION 14: Informations relatives au transport

## Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN1814
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'hydroxyde de potassium
Classe(s) de danger UN pour le transport	8
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

# Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

# Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Date de préparation initiale :** 08.22.2023 Page 13 sur 13

Date de révision :

08.22.2023

# **Action High pH Booster**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC		
Nom en vrac	Aucun(e)	
Type de navire	Aucun(e)	
Catégorie de pollution	Aucun(e)	

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

### Réglementations du Canada

**Liste intérieure des substances (DSL) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste ou exclus. **Liste extérieure des substances (NDSL) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Informations supplémentaires : Non déterminé

# **SECTION 16: Informations supplémentaires**

Sigles et abréviations : Aucun(e)

#### Avertissement:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 08.22.2023

Date de révision: 08.22.2023

Fin de la fiche de données de sécurité